FANS SERVICE
MERCHANDISING & EVENEMENTS

CONDITIONS COMMERCIALES GENERALES (1)

Art. 1 Application des conditions générales de vente
Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale.
Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les conditions générales de vente.
Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Art. 2 Ouverture d'un compte client
L'ouverture d'un compte client ne pourra s'effectuer qu'avec l'obligation expresse de remplir les conditions ci-dessous :
- Joindre un KBIS.
- Joindre tout autre document demandé lors de la création de compte.
- Signer et apposer le cachet sur les présentes conditions commerciales.
Toute condition particulière devra faire l'objet d'un accord écrit et signé par la Direction de la société Fans Service.

Art. 3 Modification ou Annulation de la commande
Toute modification ou résolution de la commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la validation du Bon à tirer et entrainera de facto le paiement minimum des frais techiques liés à la réalisation du BAT soit 45.00 euros HT.

Art. 4 Prix
Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la commande.
Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués au client.

Art. 5 Expéditions
Nos prix s'entendent départ Mulhouse(F)sauf les écussons brodés qui sont Franco de port.
Marchandise livrée par exapaq (48/72h).
Pour toute livraison expresse (24h) supplément à la charge du client.
Toute modification de l'adresse de livraison (fournie lors de la prise de commande) devra nous être notifiée 48h avant la date d'expédition.

Art. 6 Réception
Toute réclamation concernant les livraisons (colis abîmés, manquants dans les colis…) ne pourra être acceptée au-delà de 72 heures à compter de la réception de la marchandise.
La société Fans Service se dégage de toute responsabilité en cas de pièces manquantes si les colis arrivent endommagés, donc pensez à émettre les réserves auprès du transporteur
Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

Art. 7 Retours de marchandises
Tout retour de marchandises non-conforme doit s'effectuer à nos locaux à l'adresse suivante :

FANS SERVICE
1 rue du Commerce
68400 RIEDISHEIM
FRANCE

Art. 8 Paiement
8. 1 Modalités
- LCR à 30 jours fin de mois date de facture.
Un encours maximum de 3000€ est autorisé. Au-delà, le mode de règlement pourra être révisé.
- CB avec escompte de 2%
- VIREMENT avant livraison avec escompte de 2%
- CHEQUE avant livraison encaissé à 30 jours date de facture.

Toute modification de l'adresse de facturation devra nous être expressément notifié dans les 48h précédent l'expédition.
La société Fans Service ne pourra être tenu responsable en cas de mauvaise adresse de facturation, et n'acceptera de ce fait aucun retard de paiement ayant pour motif un problème d'adresse.

8. 2 Retard ou défaut de paiement
En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.
<u>Intérêts de retard</u>
"En cas de non respect des délais de paiement, les intérêts de retard prévus à l'article L 441-6 du code de commerce seront applicables sur la base d'un taux légal égal à trois fois le taux d'intérêt légal"
Les frais pour retour de traite impayée sans avis préalable seront facturés 27€ H.T.
Le vendeur n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

8. 3 Exigence de garanties ou règlement
Le vendeur se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque acheteur et d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties.
Ce sera notamment le cas si une modification, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit de l'acheteur.

Art. 9 Réserve de propriété
Fans Service se réserve la propriété intégrale des marchandises livrées jusqu'au paiement total du prix par le client.

Art. 10 Compétence - Contestation
En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.
Pour tout litige de quelque nature qu'il soit ou contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, le seul tribunal compétent sera le tribunal de commerce de Mulhouse.
Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité des défendeurs ou d'appels en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Nous nous réservons le droit de modifier les articles et les prix.

A……..… le : ……
Signature du Client : Cachet :

(1) A retourner impérativement en original par courrier

FANS SERVICE SARL
Service ouverture de compte clients
ZI EST